

Image not found or type unknown



Acte notarié liquidatif suite divorce

Par **fipuaa**, le **21/08/2010** à **21:13**

Bonjour,rnJ'ai signé avec mon ex-femme un acte chez son notaire (c'est moi qui ai demandé le divorce) en juin. Celui ci lui laissait jusqu'au 16 août pour me verser ma part sur la maison et le reste. Depuis, je n'ai plus de nouvells, son notaire fait le mort au téléphone et mon avocat est en vacances dans les iles. Que puis je faire?